

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Georges CLAERR, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Guylaine ILLAN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Dolorès ALLENBACH à Guylaine ILLAN
 Fanny HEIM à Sonia WERTH
 Franck ROMANN à Jean-Marc EBMEYER
 Yves SCHUELLER à Georges HEIM

Le conseil municipal désigne, Marie DORI secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

Le maire ouvre la séance à 19 heures 30

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018
- 2.- Finance
- 3.- Urbanisme
- 4.- Divers

POINT 1. – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2018 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2. – FINANCE

Le maire informe le conseil municipal que certains ajustements sont nécessaires. Il propose les modifications suivantes dans le but de procéder aux paiements y afférents

Article	Libellé	Budgétisé	Modification	Nouveaux crédits
Fonctionnement				
6711	Charges exceptionnelles	0	100	100
65541	Compensation charges terr.	29 800	-100	29 700
Investissement				
2041411	Bien mobilier, matériel, commune mbre GFP	0	1 000	1 000
2313-12	Immobilisation en cours	672 543.61	1000	671 543.61

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser les écritures comptables nécessaires à la validation de cette régularisation
- De charger Monsieur le Maire de toutes formalités

MTP

Le maire informe le conseil municipal que la société MTP a été contactée afin de régler un problème récurrent lié aux eaux claires et eaux usées passant rue des jardins et rejoignant la rue Principale, en prenant en compte l'arrivée des eaux claires rue de Galfingue.

Le conseil municipal, vu les explications fournies

Décide de procéder aux travaux nécessaires pour un montant de 4 100 € et autorise le maire à passer commande à l'entreprise MTP

Michel HARTMANN précise également qu'il est nécessaire de réaliser des travaux rue de la Ferme. Cette rue n'est pour le moment recouverte d'aucun revêtement stable, ce qui engendre,

lors de forte pluie un déferlement de cailloux et concassé. Un devis a été demandé à la société MTP.

La décision a été prise à l'unanimité

POINT 3.- URBANISME

➤ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR D'ILLFURTH

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de communes Sundgau qui poursuit la révision du PLUi prescrit par l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Illfurth par délibération du 26 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet tels que définis lors de la prescription :

- mettre en compatibilité le PLUi avec la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2012, portant engagement national pour l'environnement ;
- décliner localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale ;
- engager une réflexion à l'échelle des communes du secteur pour structurer l'armature du territoire intercommunal ;
- engager une réflexion sur une stratégie intercommunale, afin de favoriser une mixité d'habitats ;
- prendre en compte les enjeux liés aux zones inondables de l'Ill et de la Largue, aux zones humides et aux périmètres de protection des captages des eaux, notamment ceux sur de Tagolsheim et Walheim ;
- corriger les différents dysfonctionnements du PLUi en vigueur et en simplifier la rédaction ;
- intégrer le Zonage d'Assainissement approuvé.

En application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les conseils municipaux du secteur d'Illfurth et le conseil communautaire doivent débattre des orientations du PADD.

Monsieur le Maire rappelle que ces débats ont été menés en 2016 mais qu'en raison d'une mise à jour des orientations du PADD, les débats doivent à nouveau avoir lieu.

Une Conférence des Maires s'est également tenue le 29 octobre 2018 à ce sujet.

Monsieur le Maire informe que c'est au regard du PADD que les autres pièces du PLUi vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Après cette introduction, Monsieur le Maire rappelle l'ambition du PADD : « le Secteur d'Illfurth souhaite affirmer son statut de Porte d'entrée du Sundgau, territoire attractif entre ville et campagne,

en maintenant et en développant l'existant en termes d'habitat, de services, d'économies, de connexions et de cadre de vie » qui est composé de 5 axes :

- axe 1 : un territoire entre ville et campagne ;
- axe 2 : un territoire accueillant ;
- axe 3 : un territoire connecté ;
- axe 4 : un territoire dynamique ;
- axe 5 : un territoire durable ;

Il présente ensuite les orientations du PADD telles que présentées dans l'annexe jointe (version octobre 2018) et ouvre le débat.

Débat le Conseil émet différents avis et propositions

La modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers :

Le conseil municipal est favorable tout en y incluant la possibilité de créer des bassins d'orage aux endroits le nécessitant

Frédéric ZIMMERMANN tient à rendre le conseil attentif à la nécessité de prendre en compte la voie de contournement MULHOUSE -ALTKIRCH dans les aménagements.

Le maintien et le renforcement des commerces de proximité et modes de déplacements

Le conseil municipal estime qu'il ne faut pas omettre les voies d'accès aux commerces de proximité, notamment les pistes cyclables. La liaison HOCHSTATT – ILLFURTH, ou FROENINGEN- ZILLISHEIM est importante pour les commerces, mais également pour l'accès au collège et aux deux gares. Cela favorise l'utilisation des transports en commun.

Monsieur le Maire clôt le débat.

Monsieur le Maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-12 et L.153-9 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth du 26 février 2015 prescrivant la révision du PLUi ;

VU la Conférence des Maires du 29 octobre 2018,

VU le PADD tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Après avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD relatifs à l'élaboration du PLUi du Secteur d'Illfurth.

➤ **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M et Mme STEMMELEN Marc à SOVIA : terrain « Grossacker »
- SOVIA à M et Mme FISCHER- RINNER, terrain rue du Panorama
- SOVIA à M et Mme MEUNIER - EHRHARD, terrain rue du Panorama
- Héritiers SPIESS à SCI L.H Immobilier : maison d'habitation 6a rue du Moersbach

➤ **LOTISSEMENT « GROSSACKER 2 »**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du permis d'aménager du lotissement « Grossacker 2 », la société SOVIA souhaite acquérir les chemins ruraux inclus dans ce futur lotissement

Toutefois il est nécessaire de procéder dans un premier temps à une requête en inscription des parcelles, pour donner suite au procès-verbal d'arpentage établie par le géomètre, et cela à la demande de SOVIA.

Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

Deux chemins ruraux de la section 6 se situent dans le périmètre du permis d'aménager accordé à la société SOVIA. L'aliénation de ces chemins ruraux apparaît comme une nécessité pour la cohérence du projet.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux situés section 6 et dans le périmètre du permis d'aménager, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

POINT 4.- DIVERS

- Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de deux panneaux pour soutenir le maintien de la maternité d'Altkirch

- Sonia WERTH rappelle que la fête de Noël des séniors se tiendra le 9 décembre 2018. Le repas sera confectionné par « L'Auberge du Boucher » à MULHOUSE. Concernant l'animation, elle sera assurée par le groupe « TACO Jazz ». Quant à la décoration c'est Dolorès ALLENBACH qui s'en chargera.
- Le maire tient aussi à remercier Yves SCHUELLER et son épouse pour la confection des décors ornant les deux sapins.
- M le maire signale que nous rencontrons actuellement un problème avec les cloches de l'Eglise. L'entreprise VOEGELE a été informée, mais vu sa charge de travail n'a pas encore pu intervenir.
- Le maire informe le conseil municipal que notre locataire de chasse M MUTH Marcel est décédé. Il était locataire depuis presque 50 ans. Ses héritiers poursuivent cette location.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Marie DORI	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		ILLAN Guylaine
Georges CLAERR	Conseiller		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		WERTH Sonia
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Franck ROMANN	Conseiller		EBMEYER Jean-Marc
Yves SCHUELLER	Conseiller		HEIM Georges
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		